

Quinze ans de féminisation au Québec : de 1976 à 1991

Pierrette Vachon-L'Heureux

Volume 5, numéro 1, 1992

Des femmes de la francophonie

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/057675ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/057675ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Résumé de l'article

Dans ce texte, l'auteure fait un bref historique des travaux de féminisation linguistique de l'Office de la langue française du Québec effectués au cours des quinze dernières années et présente, en les commentant, les avis de l'Office concernant la féminisation des titres, des fonctions et des textes.

Éditeur(s)

Revue Recherches féministes

ISSN

0838-4479 (imprimé)

1705-9240 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Vachon-L'Heureux, P. (1992). Quinze ans de féminisation au Québec : de 1976 à 1991. *Recherches féministes*, 5(1), 139–142. <https://doi.org/10.7202/057675ar>

Quinze ans de féminisation au Québec : de 1976 à 1991

Pierrette Vachon-L'Heureux

Un jour, il faudra prendre le temps d'écrire, avec un grand souci du détail, l'histoire de la féminisation linguistique au Québec. La féminisation des noms de professions et de métiers ainsi que la féminisation des textes est l'affaire de toute la société québécoise, mais peut-être plus particulièrement de ceux et celles qui, ayant recours à la langue soit pour écrire, soit pour s'exprimer, soit pour l'enseigner, ont les premiers et les premières ressenti un malaise face à l'emploi traditionnel de la forme masculine en situation de discours lorsque l'objet de la visée discursive est, de façon évidente, « de forme féminine ».

Après quinze ans de réflexion, l'Office de la langue française a, sous l'impulsion de la collectivité, gagné ses lettres de noblesse en matière de féminisation linguistique. En effet, les premiers textes, ceux de la fin des années 1970, nous rappellent que, face à la demande populaire, le ministère canadien de la Main-d'œuvre et de l'Immigration avait opté pour le nivellement des genres en anglais (ex. : *police office* au lieu de *policeman*), c'est donc dire, la « neutralisation » et avait entrepris de dépouiller tous les titres de professions de leur référence au sexe. Cette solution ne répondait pas au besoin de visibilité des femmes et n'était pas conciliable avec la systématique du français qui propose une riche morphologie du genre et qui accorde à celui-ci une fonction d'entendement grammatical de première importance, celle de marquer l'animé et l'inanimé, et dans l'animé, l'animation intérieure et l'animation extérieure.

La France pour sa part opte pour la résistance au changement linguistique et conserve résolument les habitudes discursives liées à la société hiérarchisée, conservatrice, dominée par les hommes.

La conclusion du dossier présenté par Marie-Éva De Villers à la commission de terminologie de l'Office de la langue française qui commente l'usage français du type « Madame le Président » permettra d'établir les principes de base de la féminisation des titres et fonctions :

En conclusion, nous ne pouvons pas recommander l'emploi d'un usage passager, tributaire de circonstances historiques et sociologiques mais en

tous points agrammatical et du fait même de cette agrammaticalité sujet à se modifier pour revenir à la norme.

Le 28 juillet 1979 paraissait à la *Gazette officielle du Québec* l'avis de recommandation qui suit :¹

Féminisation des titres :

38. Relativement au genre des appellations d'emploi, l'Office de la langue française a recommandé l'utilisation des formes féminines dans tous les cas possibles :

- soit à l'aide du féminin usité. Exemples : couturière, infirmière, avocate ;
- soit à l'aide du terme épïcène marqué par un déterminant féminin. Exemples : une journaliste, une architecte, une ministre ;
- soit par la création spontanée d'une forme féminine qui respecte la morphologie française. Exemples : députée, chirurgienne, praticienne ;
- soit par l'adjonction du mot femme. Exemples : femme-magistrat, femme-chef d'entreprise, femme-ingénieure².

À la suite de quelques mois de pratique de féminisation, des nombreuses demandes d'assistance linguistique adressées au Service des consultations de l'époque et de l'évidente difficulté liée à l'insertion de la forme substantivale dans le contexte phrastique, dans le syntagme nominal d'abord avec tous les problèmes de coordination, d'accord et de reprise de l'article, il devint évident qu'une deuxième réflexion s'imposait. Le dossier préparé par Diane Lambert-Tesolin portait plus particulièrement sur les difficultés rencontrées par l'Administration lors de l'affichage de postes mais on y trouve tous les principes de base qui guideront la féminisation des textes.

Voici l'avis de l'Office de la langue française publié le 28 mars 1981 :

Féminin des titres

Affichage des postes

404. Le recours aux termes génériques englobant hommes et femmes (personne, gens, personnel, fonctionnaire, stagiaire, etc.), précédés de l'article approprié, dans les textes suivis de toute nature.

-
1. Les avis de normalisation et de recommandation de l'Office de la langue française sont publiés dans le *Répertoire des avis linguistiques et terminologiques* en vente aux Publications du Québec.
 2. Malgré l'avis déjà émis sur la formation femme + substantif apposé (femme-ingénieur, par exemple), celle-ci n'a pas été retenue dans le document intitulé *Titres et fonctions au féminin : essai d'orientation de l'usage* (texte approuvé par l'Office de la langue française lors de sa deux cent dix-septième séance, le 4 avril 1986 [décision n^o 86-217-253]) qui constitue la plus récente position de l'Office en matière de féminisation des titres.

Le recours, notamment dans les descriptions de tâches, aux verbes à l'infinitif, aux tournures ou phrases nominales et aux énumérations.

L'utilisation d'appellations d'emploi, de titres de fonction et de désignations de personne (homme, femme ; candidat, candidate, etc.), au masculin et au féminin, en toutes lettres.

L'usage dans les appellations d'emploi composées (secrétaire-trésorier, secrétaire-trésorière ; secrétaire général, secrétaire générale) du masculin et du féminin, en toutes lettres, lorsqu'une partie de l'appellation est épïcène* et l'autre pas.

Note - La langue offre une grande variété de procédés stylistiques qu'il convient d'utiliser :

1. Le recours à des formulations impersonnelles, notamment dans les formules ; ainsi l'on préférera : Êtes-vous de citoyenneté canadienne ? à *Êtes-vous citoyen canadien ?*

2. Le recours au pluriel pour les appellations d'emploi épïcènes, ou au genre indifférencié (masculin) appliqué au poste plutôt qu'à la personne.

Exemples : Les secrétaires ont la responsabilité principale du classement. Les fonctions relatives au poste de psychiatre sont les suivantes : ...

3. Le recours au masculin pluriel, s'il y a lieu, conformément aux règles d'accord grammatical pour les adjectifs, les attributs, les participes et les pronoms, de même que pour les noms en apposition et pour les déterminants, si ces derniers ne font pas partie de l'appellation d'emploi.

Exemple : Les infirmières et infirmiers, candidats aux postes de représentants syndicaux... Ils pourront...

4. Le recours à la note explicative, en début de texte, pour signifier clairement que la forme masculine non marquée désigne aussi bien les femmes que les hommes, lorsque les recommandations précédentes ne peuvent s'appliquer.

* épïcène, adj. On appelle épïcènes les noms qui, appartenant à la catégorie des animés, ont la propriété d'avoir un double genre grammatical, correspondant chacun à un des termes de l'opposition de sexe (genre naturel).

La modification au premier paragraphe de cet avis est parue le 25 juillet 1981.

Poursuivant ses travaux, l'Office de la langue française met sur pied un comité en faisant appel à toutes les forces innovatrices de la société, autant du milieu universitaire, syndical que gouvernemental, qui sont réunies autour de Henriette Dupuis. Les travaux furent la base des deux publications de référence que l'Office propose pour guider les Québécoises et les Québécois qui souhaitent s'initier à cette nouvelle pratique d'écriture.

Le conseil d'administration de l'Office de la langue française, composé de cinq représentants de la collectivité nommés par le gouvernement, approuvait le 4 avril 1986, à la suite d'un sondage auprès des leaders d'opinion, l'étude de la morphologie du genre ainsi que les modèles et propositions de création de

formes féminines qui en découlaient et qui avaient été présentés par la Commission de terminologie dans la foulée des travaux du comité. Le document qui fait autorité en la matière s'intitule : *Titres et fonctions au féminin : essai d'orientation de l'usage*. En effet, il s'agissait comme le rappelle son introduction « de répondre à l'attente de nombreuses personnes qui pressent l'Office de la langue française de faire le point sur la question controversée du féminin des titres. L'actualité de cette question tient à ce que, non seulement les femmes ont accès à l'ensemble des métiers, et professions, mais qu'elles souhaitent de plus en plus que l'on emploie des dénominations féminines pour les désigner ».

La seconde partie des travaux du comité sur la féminisation portait sur la féminisation des textes, ou encore le guide syntaxique indispensable à la pratique et à la consignation des règles qui s'en dégagent. Le consensus fut long à se dessiner, les expériences furent riches, variées et fort nombreuses autant dans le domaine littéraire, journalistique, administratif, juridique que pédagogique. Notons en particulier le travail accompli par le ministère de l'Éducation qui poursuivit pendant plusieurs années une expérience d'écriture qui fut concluante. Enfin, au printemps 1991, l'Office de la langue française publia *Au féminin, guide de féminisation des titres et fonctions et des textes*. Cet ouvrage met en valeur toutes les ressources dont dispose la langue française pour répondre aux exigences de la communication et balise les nouvelles pratiques d'écriture en reprenant les deux principes de base qui s'étaient imposés déjà en 1981, à savoir :

l'écriture des formes féminines en toutes lettres, à côté des formes masculines, qu'il s'agisse de noms ou de pronoms afin d'éviter à tout prix les formes tronquées et
le recours aux termes génériques et aux tournures neutres.

À la même époque, notons le difficile aboutissement des travaux de la commission française sous la forme de la « Circulaire du 11 mars 1986, relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre », parue dans le *Journal officiel* du 16 mars 1986.

Nous en sommes maintenant davantage à la rédaction à l'aide des formes féminines après avoir révisé et réécrit de nombreux documents. Espérons que cette seconde étape de la féminisation des textes nous permettra d'assurer toute la visibilité aux femmes en faisant correspondre notre expression à notre réelle visée de discours et permettra d'augmenter la puissante dicibilité de notre langue.

*Pierrette Vachon-L'Heureux
Office de la langue française*